

L'ARCHIPEL

Ce sont ces « îlots urbains » regroupés au sein de Perpignan Méditerranée. Pas une Agglo tentaculaire mais un kaléidoscope d'identités communales à respecter...



La villePONT

C'est Perpignan, trait d'union entre la France et l'Espagne, entre la Région Languedoc Roussillon et une Catalogne transfrontalière...



La merVERTE

C'est le patrimoine écologique et rural de notre territoire, le garant d'une identité et d'un cadre de vie exceptionnels, qu'il faut préserver...



EtDEMAIN

Outre l'émergence du projet de SCOT d'ici 2008, deux événements sont à noter :

- La délégation de l'Aide à la Pierre qui va permettre dès cette année 2006 d'avoir les moyens d'organiser le développement du logement, notamment social, à l'échelle communautaire.
- La création d'une Agence d'Urbanisme qui pourra observer, projeter, planifier et anticiper l'évolution de grands territoires et assister les communes dans leurs démarches d'urbanisme.

Prendre de la hauteur pour voir plus loin...

L'Agglomération permet un changement d'échelle dans l'aménagement du territoire. En le considérant dans son ensemble, avec ses spécificités, ses forces et ses faiblesses, on peut dégager une vision d'avenir pertinente. Perpignan Méditerranée s'est ainsi appuyée dès sa création sur un « projet d'Agglomération », devenu « contrat d'Agglomération ». **Celui-ci fixe les grandes orientations de développement et impulse l'ensemble des actions réalisées ensuite au niveau de l'aménagement, de l'économie ou de l'environnement ■**

Le contrat d'Agglo

Perpignan Méditerranée a établi un diagnostic et dégagé des orientations de développement au service d'une vision d'avenir. Le « Projet d'Agglomération » a mis en avant la spécificité d'un territoire comprenant « une ville-Pont », « un Archipel » et une « mer verte ». Trait d'union entre la France et l'Espagne, entre la Région Languedoc Roussillon et une Catalogne transfrontalière, Perpignan est au croisement de flux et de cultures : c'est la « ville Pont ». Autour d'elle, les communes membres sont des « îlots urbains » étalés sur une « mer verte », témoin de la tradition agricole et du patrimoine naturel du territoire. Le « Contrat d'Agglomération », signé avec l'Etat et la Région le 12 janvier 2004, a pour ambition de s'engager sur un chemin propre à faire prospérer cet « Archipel » sur la période 2003-2006, à travers l'action économique, la préservation de l'environnement et la maîtrise de l'habitat.

Le Plan Local de l'Habitat

1000 logements nouveaux par an dont 400 logements sociaux, c'est l'objectif fixé par le Plan Local de l'Habitat (PLH) validé le 14 novembre 2005. Avec la rareté des terrains constructibles et l'afflux réguliers

de nouveaux résidents, il faut enrayer une pression foncière qui tend à rendre le territoire inaccessible à ses propres habitants. Initié le 14 février 2003 par une décision du Conseil de Communauté, le Plan Local de l'Habitat, établi pour 2006 - 2011, va permettre de réguler le développement et le coût du foncier sur l'Agglo. Les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes devront être compatibles avec ce PLH.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Perpignan Méditerranée a aussi porté la

création d'un Syndicat Mixte Plaine du Roussillon, créé en Mai 2004 et qui regroupe 76 communes de ce bassin de vie autour d'une vision d'aménagement du territoire à long terme. Celles-ci élaborent ensemble un « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCOT). Ses grandes lignes devraient être connues en 2008. Dès que le projet sera approuvé, il s'appliquera aux documents d'urbanismes des communes. Ainsi, le développement de chacune d'entre elles intégrera la vision d'ensemble concernant l'aménagement du large territoire couvert par ce SCOT.

Une façade littorale très attractive.



Votre avis nous intéresse !

Couverture d'un livre édité par le Conseil de Développement de Perpignan à destination du grand public.



Saviez-vous qu'en France, il existe plus de 400 structures de démocratie participative associées à des démarches d'aménagement de territoire ? Ces « conseils de développement » donnent la parole aux membres de la société civile, aux habitants, afin qu'ils soient partie prenante du développement de leur lieu de vie. Créé en 2002, celui de Perpignan Méditerranée et du Pays Plaine du Roussillon a participé à l'élaboration du « projet d'Agglomération ».

Conjointement à l'action des élus et des services de l'Agglo, l'avis des habitants a contribué au « projet d'Agglomération ». Plusieurs réunions avec près de 400 associations du territoire ont débouché fin 2002 sur la constitution d'un Conseil de Développement composé de quatre collèges (élus, institutions, vie associative et socio-économique) avec une centaine d'associations ou d'entreprises représentées. Cinq commissions de travail - Terre d'Accueil, Terre de Solidarité, Terre de Liberté, Terre de Ressources, Terre d'Espace et de Contrastes -

ont planché pendant six mois sur les aspects culturels, socio-économiques, urbains et environnementaux du projet d'Agglomération. Ils ont participé à la signature du contrat d'Agglomération le 24 janvier 2004. Depuis, le Conseil de développement réalise régulièrement des Forums de discussions au sein des différentes communes membres afin d'ouvrir le débat sur l'avenir de notre territoire à tous ses habitants. Les 12 et 13 octobre 2006, il organise les 7ème rencontres nationales des conseils de développement à Perpignan.

Toute l'Agglo en vues aériennes !

Les services de l'Agglo jouent un rôle de conseil auprès des communes et d'observateur de l'aménagement du territoire. Avec le projet d'une Agence d'Urbanisme, ce rôle est appelé à se renforcer dans l'avenir, à plus grande échelle. D'ores et déjà, des outils se développent comme un système d'information cartographique accessible à tous. A l'été 2005, l'Agglo a ainsi réalisé des vues aériennes de toutes les communes membres, sur lesquelles on pourra superposer des documents urbanistiques et cadastraux. Une façon aussi de concrétiser cette vision large, ce changement d'échelle de l'Agglo.



Vue aérienne de Perpignan, ville-centre de l'Agglo : malgré l'urbanisation, la nature toute proche... et le littoral.



Perpignan Méditerranée leader du développement économique

Mai 2005, Perpignan Méditerranée se classe deuxième au palmarès du magazine « l'Expansion », sur le plan du dynamisme économique. En création d'entreprises, elle obtient même la première place, avec 1500 sociétés nouvelles par an ! Depuis 2001, l'Agglo développe l'économie en visant une cohérence géographique et sectorielle, à travers une politique de filières, qui favorise les synergies public-privé, et « d'aides à l'entreprise ». Sur le terrain, l'Agglo soutient l'activité économique par la gestion de 1300 ha de parcs d'activités, la construction d'immobilier d'entreprise, le conseil et l'ingénierie qu'elle apporte, afin d'offrir aux entreprises des conditions de fonctionnement optimales. Des projets leaders comme le Pôle gare TGV, le Pôle Nautique de Perpignan Méditerranée, l'extension du Chantier de transport combiné à Saint Charles... symbolisent bien la puissance économique de l'Agglo. ■

Filières économiques

Si les zones d'activités généralistes et les secteurs traditionnels qui y sont implantés constituent la base de l'économie du territoire, l'approche par filières qui s'appuie sur des études de marché et de positionnement, permet d'optimiser le développement futur et de faciliter la promotion du territoire. Logistique avec Saint-Charles, Nouvelles Technologies et Energies Renouvelables avec Tecnosud, le Nautisme avec le Pôle Nautique, la Santé et les Soins à la personnes avec le Pôle Santé... l'approche sectorielle culmine avec l'attribution de deux nouveaux Pôles de compétitivité au niveau national : « sécurité et traçabilité des produits agroalimentaires » à saint Charles et « énergies renouvelables appliquées au bâtiment et à l'industrie » à Tecnosud.

Promotion du territoire

Présent au « printemps de Saint-Estève » pour commercialiser le site de la Mirande, au salon Nautily à Canet, à la Foire Exposition de Perpignan, au salon Nautique de Paris et à de nombreuses manifestations économiques, l'Agglo agit pour le développement des 15 000 entreprises de son territoire comme pour l'implantation de sociétés nouvelles. Parmi

celles-ci : Bajard Pâtisserie, le siège européen de Républic Technologies, Derrycke..., mais aussi des entreprises espagnoles, comme Llaza, Astral, Blinker... Dans le cadre de sa prospection à l'international, Perpignan Méditerranée a passé une convention avec la Délégation de la Ville de Perpignan à Barcelone. Pour promouvoir son économie, l'Agglo utilise aussi d'autres supports comme l'insertion dans des annuaires professionnels, « la lettre M », son site Internet, le sponsoring de Paul Mac Kenzie sur le Tour de France à la Voile et organise de nombreux événements et rencontres économiques.

Soutien à l'activité

L'Agglo apporte son soutien financier à des associations d'entreprises depuis 2004 et participe au financement de certains organismes : l'aéroport, le syndicat mixte MP2, l'école d'ingénieurs IMERIR, l'Université de Perpignan... Membre de l'association « Entreprendre villes et quartiers », Perpignan Méditerranée intervient aussi sur les « zones franches ». Installées dans des quartiers défavorisés, ces zones offrent des exonérations de charges sociales et fiscales, qui visent à redynamiser le territoire. C'est ainsi que l'Agglo a installé

433 entreprises sur la ZFU, créant plus de 1000 emplois de 1997 à 2004. Après plusieurs interventions auprès du gouvernement, l'Agglo a obtenu en mars 2006 la prolongation de sa zone franche jusqu'en 2013 ainsi qu'une extension de 10 ha.

Aménagement des zones d'activité

De nouveaux espaces économiques sont créés avec des zones d'activités à vocation généraliste qui maintiennent l'activité sur l'ensemble des villes de l'Agglo, comme à Bompas, Torrelles ou Saint-Félic d'Aval ou thématiques, comme AgroSud pour l'agroalimentaire,

le Mas Delfau pour les Nouvelles Technologies et les Energies Renouvelables, un pôle santé à Saint-Estève ou encore le pôle nautique à Canet-en-Roussillon. L'Agglo se dote aussi d'une politique d'immobilier d'entreprise et engage un programme thématique ou généraliste sur ses sites économiques majeurs tels que Tecnosud, Naturopole, le Pôle nautique. Perpignan Méditerranée s'implique aussi dans le développement des réseaux à haut débit, indispensables à toute entreprise, afin d'en faire un atout concurrentiel à l'implantation d'activités nouvelles.

Entrée du site de Tecnosud à Perpignan.



L'industrie nautique a le vent en poupe sur l'Agglo



Ici le nautisme atteint des sommets

Labellisé Système Productif Localisé (SPL) en 1999 par la DATAR, le Pôle Nautique s'étend sur 70 ha et accueille CATANA, 2ème constructeur mondial de catamarans transocéaniques depuis 1997, ainsi que plusieurs entreprises spécialisées qui se sont organisées en une véritable plateforme de sous-traitance du secteur nautique. L'ambition de Perpignan Méditerranée est de créer un espace d'accueil performant, entièrement dédié à cette industrie, sur l'ouest du bassin méditerranéen (Catalogne - Baléares - Languedoc Roussillon). Ce projet devrait engendrer plus de 600 emplois sur site et dynamiser la filière du nautisme, dotée d'un réel

potentiel de développement. L'Agglo a réalisé plusieurs bâtiments industriels pour accueillir de jeunes entreprises comme Technivoiles, Sud Inox, Seatec... ; elle poursuivra cette action en créant un hôtel d'entreprises pour héberger l'ensemble des sociétés d'ingénierie et de services du nautisme. L'Institut de formation et le Lycée des métiers de la mer viennent conforter le pôle Nautique en matière de formation professionnelle et d'emploi. Le Pôle Nautique de Perpignan Méditerranée, dont le montant d'investissement s'élève à 40 millions d'euros, devrait s'affirmer comme un lieu d'excellence de la filière nautique sur le bassin méditerranéen.

L'extension du chantier de transport combiné : enjeux économiques et environnementaux

10 000 poids lourds entre la France et l'Espagne sur l'A9, c'est insupportable tant au plan environnemental, qu'économique ! Sortir du « tout routier », c'est l'objectif du transport combiné qui privilégie la multimodalité, en combinant le rail et la route. Avec le projet d'extension du chantier de transport combiné de Saint-Charles et pour un investissement de 35 millions d'euros, l'Agglo

favorise l'essor de cette activité largement développée en Europe et très performante sur des longues distances. Deux nouveaux portiques, des cours de chargement portées de 430 à 750m, devraient faire passer le trafic de marchandises affrétées de 1 à 2 millions de tonnes, et délester l'autoroute A9 de quelque 150 camions/jour !



Saint-Charles : passage des marchandises de la route au rail

Les MISSIONS

- Engager une promotion et une prospection économique de Perpignan Méditerranée.
- Créer, aménager et gérer les parcs d'activités économiques.
- Réaliser des opérations immobilières à vocation économique.
- Se doter des équipements structurants nécessaires à l'accueil des entreprises sur le territoire.
- Soutenir l'économie à travers des aides et des partenariats financiers et techniques.

Chiffres CLEFS

- 15 000 d'entreprises implantées sur l'Agglo.
- 1500 sociétés créées par an.
- 1300 ha de zones d'activité sur le territoire.
- 20 000m² d'immobilier d'entreprise.

Les bureaux de Clairfont à Toulouse.



Tableau de signalisation des zones d'activité du territoire.

Les Pôles DE COMPÉTITIVITÉ

des programmes de développement économique et territorial

Le 14 septembre 2004, le Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CIADT) a décidé la création de Pôles de compétitivité sur le territoire national. Parmi les 67 labels attribués en 2005, deux ont été obtenus par Perpignan Méditerranée : un pour la sécurité et la traçabilité des produits agroalimentaires ; un autre pour les énergies renouvelables appliquées aux bâtiments.

Les Pôles de compétitivité sont des programmes de développement économique qui visent à associer les entreprises, les centres de formation et les unités de recherche d'un même secteur autour de projets innovants pouvant bénéficier de subventions et d'exonérations de charges fiscales et sociales. Le but recherché est la création d'emplois à travers le développement économique, l'innovation et les partenariats entre recherche, formation et entreprises. Il s'agit aussi de faire de ces pôles une référence pour leur domaine d'activité, visible au niveau européen et mondial.